



NEWSLETTER UNIPAAR

"À CÔTÉ DU TERRAIN"



Le mot du Président

Chères adhérentes et adhérents,

Ces premiers mots pour vous souhaiter personnellement, mais également au nom des membres du bureau de l'UNIPAAR, une bonne saison 2025/2026 ! Nous vous souhaitons plein de réussite tant personnel que professionnelle.

Dans quelques jours, nous célébrerons les 8 ans de l'UNIPAAR ! 8 ans d'accompagnement quotidien, de conseils juridiques, professionnels, sociaux. 8 ans de visites dans vos structures, à votre rencontre. 8 ans avec vous, et à votre service pour vous rendre service !

C'est avec un engagement sans faille que nous poursuivrons cette saison nos missions pour vous accompagner tout au long de votre carrière. Une saison qui s'annonce encore riche en activités, à commencer par notre première participation au Congrès de la Fédération Française de Rugby, cette fin de semaine au Polydome de Clermont-Ferrand. Nous disposerons d'un stand. Vous pourrez y retrouver Chloé Védrine et Alex Gerbaud. Ils se tiennent à votre disposition !

La rentrée de septembre sera également l'occasion de continuer à vous proposer de nouveaux services. Ce sera le cas avec le 2ème UNIPAARTAGE, notre webinaire, qui se tiendra le mardi 23 septembre prochain, à 14h00 ! Restez connectés, les informations vous seront communiquées très prochainement.

Vous le voyez, l'actualité s'annonce riche. Nous poursuivrons notre dynamique, pour vous, et avec vous.

Notre avenir ne sera qu'à vos côtés, parce nous croyons en la force du collectif.



Les nouveautés sociales au 1er juillet 2025 : 3 textes majeurs

1er texte - Travail en période de "chaleur intense"

Un décret publié début juin impose à compter du 1er juillet de nouvelles obligations à l'employeur en cas de fortes chaleurs, afin de protéger la santé de ses salariés.

Concrètement, l'obligation porte sur : une "évaluation des risques", la mise en œuvre de "mesures de prévention" adaptées, la mise à disposition d'eau potable fraîche et la mise en place d'un dispositif d'alerte en cas d'incident.

L'application de ce texte est immédiate sur la quasi-totalité du territoire français au regard de l'épisode caniculaire en cours. Les employeurs doivent ainsi mettre en œuvre les nouvelles obligations sans attendre.

2ème texte - Arrêts maladie

Un décret publié fin juin impose aux professionnels de santé de prescrire leurs arrêts de travail papier via un formulaire sécurisé, afin de lutter contre la fraude aux "faux arrêts de travail".

Le texte prévoit que cette obligation s'applique à partir du 1er juillet, mais l'Assurance maladie accorde une tolérance jusqu'au 1er septembre prochain.

3ème texte - Apprentissage

Un décret publié il y a quelques jours confirme que les entreprises embauchant un apprenti qui prépare un diplôme équivalent ou supérieur à bac+3 devront payer un "reste à charge" de 750 € par contrat.

Cette somme est due pour les contrats "conclus à compter du 1er juillet 2025".

3^{ème} édition de notre étude « Emploi, Rémunération et Bien-être au travail », amplifions le Mouvement

Il est encore temps de répondre au 3ème volet de notre étude "Emploi, Rémunération et Bien-être au travail !

Pour rappel, cette édition 2025 poursuit des objectifs identiques aux précédentes études, à savoir :

- Recueillir des données qualifiées et homogènes auprès des salariés du rugby, qu'ils soient élus et adhérents de notre mouvement, ou uniquement collaborateurs dont l'employeur exerce dans le secteur du rugby
- Leur fournir des éléments de compréhension sur les pratiques du secteur, sur la typologie des postes, les niveaux de rémunération, tout en proposant un retour sur la reconnaissance et le bien-être au travail

Merci pour votre forte participation et **n'hésitez pas à diffuser auprès de vos collègues et dans vos réseaux !**

- Proposer un observatoire régulier à même d'accompagner les salariés dans leur projet professionnel et la construction de leur carrière
- Améliorer le panel de répondants (28,5% des salariés administratifs et assimilés du rugby en 2023) pour affiner et améliorer les résultats.

Les résultats de l'étude seront publiés à la rentrée 2025.

Voici le lien vers le questionnaire, nous vous invitons à compléter ou à partager un maximum autour de vous : https://docs.google.com/forms/d/1JIYDsErSGpEM-3V_iEGfdv-JLo0Bww44-LV512UxmbE/prefill

Merci pour votre forte participation et n'hésitez pas à diffuser auprès de vos collègues et dans vos réseaux !

AGENDA UNIPAAR

- **Vendredi 4 juillet :** Congrès FFR au Polydome de Clermont-Ferrand
→ Pour la première fois l'UNIPAAR aura son stand !
Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.
- **Mardi 23 septembre :** rendez-vous à 14h pour votre 2ème UNIPAARTAGE, notre webinaire
→ Date à bien noter sur ton agenda !
Reste connecté, nous aurons très prochainement des informations à te donner !



NOS PARTENAIRES

